



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Domaine public

Question écrite n° 46990

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation de bien vouloir lui préciser la nature juridique du contrat passé entre une commune et une entreprise aux fins d'installation de mobilier urbain à vocation publicitaire sur le domaine public communal.

Texte de la réponse

Il résulte d'une jurisprudence constante que les contrats passés entre les communes et les sociétés privées ayant pour objet l'installation de mobilier urbain à vocation publicitaire sont des marchés publics de prestations de service assortis d'autorisations d'occupation du domaine public. Que ces contrats soient conclus à titre gratuit pour la collectivité ou qu'il s'agisse de contrats de location-maintenance, la collectivité devra respecter les dispositions du livre III du code des marchés publics.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46990

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 76

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1218